



Janvier 2019

Position de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent—Mont-Royal (la Chambre)  
à l'égard du Projet « Royalmount » soumis par Carbonleo.

### La Chambre

Créée en 1981 par le notaire Claude Gratton, alors président de l'Association des hommes d'affaires de Saint-Laurent, la Chambre de commerce est aujourd'hui un acteur de premier plan dans le développement économique du territoire. En 2012, l'organisation a pris un nouveau tournant : elle a ajouté Mont-Royal à son territoire et est devenue officiellement la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal. La mission de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal est de rassembler, informer et défendre les intérêts de ses membres.

### Le projet Carbonleo et la position de la Chambre

Dès les premiers instants où Carbonleo a fait part de son projet de construire un complexe commercial imposant au carrefour des autoroutes 15 et 40, sur le territoire de Mont-Royal, La Chambre y a apporté son appui. Alors que les travaux préparatoires sont amorcés, la Chambre tient à réitérer son appui.

Alors que de nombreuses voix se sont élevées pour également soutenir ce projet d'envergure, d'autres ont exprimé des réserves quant à la concurrence que ce nouveau concept apporterait aux différents pôles commerciaux existants. Sur ce point, nous nous contenterons de dire que ces pôles étaient déjà, bien avant l'annonce du projet Royalmount, en mutation profonde dû à la pression énorme qu'exerce l'émergence du commerce électronique. D'ailleurs, la Chambre compte, parmi ses membres, des commerces qui pourraient être affectés par ce projet et verra à protéger leurs intérêts à cet égard.

D'autres voix ont exprimé de profondes réserves sur l'accès de la clientèle au complexe. La Chambre reconnaît l'importance d'établir des portes d'accès fluides pour le projet. Sur ce point, la Chambre se réjouit de la collaboration qui s'est développée entre le promoteur et la Ville dans la recherche de solutions

« La collaboration entre la Ville et le Consultant tout au long du projet s'est avérée étroite et constructive. Le travail conséquent réalisé par la firme WSP est à souligner étant donné la complexité technique du mandat. La méthodologie rigoureuse utilisée, la transparence adoptée envers les partenaires, et la proactivité développée par la firme ont permis d'aboutir à un rapport d'analyse de qualité. »<sup>1</sup>

Parmi les solutions proposées par la firme WSP, mandatée par Carbonleo, est la construction d'une passerelle piétonnière et cycliste entre la station de métro De la Savane et la structure du projet. Par contre, la Chambre ne peut s'empêcher faire connaître son extrême déception au

<sup>1</sup> Extrait de l'Avis technique final sur les impacts du projet Royalmount sur les déplacements (p.3)



fait que les parties ne veulent pas considérer, comme élément de solution, d'accélérer la réalisation du lien Cavendish-Royalmount-Cavendish (C-R-C).

« Précisons que l'analyse des impacts sur les déplacements du projet Royalmount ne considère pas le prolongement du boulevard Cavendish et le développement du secteur de l'hippodrome, leur échéance étant plus éloignée que celle du Royalmount. »<sup>2</sup>

Cette déception s'explique par le fait que de nombreux intervenants, auxquels la Chambre a ajouté sa voix au fil des années, réclament ce lien depuis... 50 ans.

Nul n'est besoin de faire une étude prolongée du flot de circulation sur l'autoroute Décarie Sud pour constater que les automobilistes en provenance du Nord, de l'Est et de l'Ouest de l'île n'ont d'autre choix que de se rabattre sur les sorties Jean-Talon et Queen-Mary pour se rendre jusque dans les secteurs de Hampstead et Côte-Saint-Luc alors que ces sorties sont, selon toute évidence, conçues pour accueillir les résidents et clients des rues limitrophes situées immédiatement à l'Est et à l'Ouest de cette importante artère. En conséquence, ces sorties sont régulièrement engorgées.

La Chambre a tenu, à l'automne 2017, un déjeuner-causerie sur la nécessité de relancer le lien C-R-C. À cette occasion, tous les paliers gouvernementaux présents nous semblaient favorables à sa réalisation dans les plus brefs délais. L'arrivée de l'administration Plante à la tête de la Ville de Montréal a tôt fait d'éteindre cet élan d'enthousiasme en retirant du budget les sommes dédiées aux études de faisabilité.

Évidemment, malgré toute la bonne volonté du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et de Carbonleo qui n'est pas mise en doute, il sera difficile, comme en fait foi l'Avis technique, de réduire l'impact de l'ouverture de Royalmount par de simples accommodements de signalisation et de synchronisation de feux de circulation sur les voies de service du boulevard Décarie.

Le seul côté positif, peut-être, d'avoir constamment repoussé la réalisation du lien C-R-C, est que nous pouvons, encore mieux maintenant, saisir l'importance et l'ampleur qu'il faudra lui donner pour bien desservir autant le Royalmount que le projet de l'Hippodrome. Ainsi, il apparaît clair que l'emphase doit être placée sur la partie Cavendish-Nord-Royalmount qui devra prévoir, dès sa conception, la circulation automobile et le transport en commun dont auront besoin les utilisateurs en provenance ou en direction des deux projets. Le tronçon Cavendish-Sud, quant à lui, devrait connaître peu de modifications – sauf signalisation et synchronisation des feux – puisque celui-ci ne devrait pas accueillir plus de circulation que ce qui provient déjà du chemin Fleet, de la Côte-Saint-Luc et de Sherbrooke.

En conclusion, la Chambre se pose la question suivante : si 50 années de pression du milieu n'ont pas réussi à convaincre les autorités du bien-fondé du lien C-R-C et si les projets Royalmount et Hippodrome ne parviennent pas non plus à éliciter une intention ferme des paliers gouvernementaux de procéder rapidement, qu'est ce qui le fera?

---

<sup>2</sup> Extrait du même avis technique (p. 2)



Le projet Royalmount doit aller de l'avant et la Chambre est disposée à collaborer aux discussions qui ont cours pour assurer la réalisation.

Respectueusement soumis

Le président,

pour Éric Daignault